



## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBERT du jeudi 28 avril 2022

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 28 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 22 avril 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – BENOIT Frédéric - MAUDET Béatrice – BERTHO Catherine – BACHELIER Yves – GOSSEYE Paul – DE BOURMONT Marie-Agnès - HAMON Christophe – ROUYER Mickaël – TEMPLIER Jérémie – HEGRON Gildas – NICOLLE Jimmy – BISAZZA Romain - AIRIAUD Catherine – HERBERT Véronique – GUILLET Manuela

Etaient absents : Mme Sylvie BERTON (pouvoir à M MIRALLIÉ) -Mme Véronique LELIEVRE (pouvoir à Mme BERTHO) -M Christophe DOUILLARD (pouvoir à M BACHELIER) - Mme Marie-Hélène ARNAUD (excusée) – Mme Noémie VALLET-BABONNEAU (excusée) - Mme Emilie GENDRE (excusée) – M Yohann BOURÉ (excusé)

Secrétaire de séance : Mme HERBERT Véronique

#### 1 – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ainsi, Monsieur le Maire présente les décisions suivantes :

- Décision n° 2022-14 : Approbation du marché public avec la société SUD LOIRE MOTOCULTURE relatif à l'acquisition du tracteur-tondeuse GRILLO pour un montant de 26 000 € HT (auquel il convient de déduire la somme de 1 000 € correspondant à la reprise de la tondeuse KUBOTA 3680) et de la tondeuse AS MOTOR pour 1 975 € HT
- Décision n°2022-15 : Sollicitation d'une aide financière au titre du produit des amendes de police 2021 afin de financer des travaux de voirie concourant à l'amélioration de la circulation et de la sécurité routière sur la rue des Grands Fiefs et aux lieux-dits l'Hommeau et la Chaise Meunière

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

#### 2 – Service Enfance-Jeunesse

##### 2.1 – Comptes d'exploitation 2021

Monsieur le Maire présente les comptes d'exploitation 2021 des services « ALSH Eté matin », « ALSH Eté après-midi » et « Espace jeunes ».

Le Conseil Municipal prend acte des résultats de ces comptes d'exploitation 2021.

##### 2.2 – Tarifs 2022 ALSH Eté et Espace jeunes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'ALSH Eté et de l'Espace jeunes de la manière suivante :

**ALSH Eté matin** : évolution de 3% des tarifs

<b>ALSH Eté - matin</b>	<b>de 9h00 à 12h30</b>	<b>de 12h30 à 13h30 y compris le repas</b>
Pour un quotient inférieur à 381 euros	3.70 €	6.18 €
Pour un quotient entre 382 et 686 euros	4.59 €	6.70 €
Pour un quotient entre 687 et 990 euros	5.50 €	7.21€
Pour un quotient entre 991 et 1290 euros	6.40 €	7.73 €
Pour un quotient entre 1291 et 1590 euros	7.30 €	8.24 €
Pour un quotient supérieur à 1591 euros	8.20 €	8.76 €
Pour les non allocataires	9.73 €	9.79 €

**ALSH Eté après-midi** :

- Evolution du forfait à **3.50 €** par après-midi et par enfant
- Tarifs ALSH Eté après-midi des activités et des camps

Camps	Séjour Robin des Bois	Séjour des Aventuriers	Nuitée Nomade 3/6 ans	Nuitée Nomade 7/11 ans	Séjour Star Wars
Lieu	Site le Lacas à Montbert	Avrillé	Site le Lacas à Montbert	Site le Lacas à Montbert	Mesnard la Barotière
Dates	11 au 13 juillet	19 au 22 juillet	16/17 août	17/18 août	23 au 26 août
<b>Participation des familles</b>					
Pour un quotient inférieur à 381 €	51.00	118.00	30.00	30.00	118.00
Pour un quotient entre 382 et 686 €	54.00	123.00	31.00	31.00	123.00
Pour un quotient entre 687 et 990 €	57.00	128.00	32.00	32.00	128.00
Pour un quotient entre 991 et 1290 €	60.00	133.00	33.00	33.00	133.00
Pour un quotient entre 1291 et 1590 €	63.00	138.00	34.00	34.00	138.00
Pour un quotient supérieur à 1591 €	66.00	143.00	35.00	35.00	143.00
Pour les non allocataires	69.00	148.00	36.00	36.00	148.00

Activités	Sortie des aventuriers	Légendia Parc	Sortie Jules Verne	Sortie Galipy	Parc des Naudières
Lieu	Avrillé	Frossay	Nantes	St-Sébastien	Sautron
Dates	19 juillet	28 juillet	08 août	11 août	29 août
<b>Participation des familles</b>					
Pour un quotient inférieur à 381 €	34.00	21.00	12.00	19.00	20.00
Pour un quotient entre 382 et 686 €	35.00	22.00	13.00	20.00	21.00
Pour un quotient entre 687 et 990 €	36.00	23.00	14.00	21.00	22.00
Pour un quotient entre 991 et 1290 €	37.00	24.00	15.00	22.00	23.00
Pour un quotient entre 1291 et 1590 €	38.00	25.00	16.00	23.00	24.00
Pour un quotient supérieur à 1591 €	39.00	26.00	17.00	24.00	25.00
Pour les non allocataires	40.00	27.00	18.00	25.00	26.00

**Espace jeunes – Tarifs des camps été 2022**

Activités	Séjour Nautique et Farniente	Séjour à 1000 %
Lieu	St Hilaire de Riez	La Selle Craonnaise
Dates	du 25 au 29 juillet	du 1 <sup>er</sup> au 5 août
Participation des familles		
Pour un quotient inférieur à 381 €	162.00	136.00
Pour un quotient entre 382 et 686 €	167.00	141.00
Pour un quotient entre 687 et 990 €	172.00	146.00
Pour un quotient entre 991 et 1290 €	177.00	151.00
Pour un quotient entre 1291 et 1590 €	182.00	156.00
Pour un quotient supérieur à 1591 €	187.00	161.00
Pour les non allocataires	192.00	166.00

**3 - Finances****3.1 – Budget annexe Lotissement « le Moulin Garreau » - Budget primitif 2022**

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement le Moulin Garreau et notamment pour permettre l'acquisition des terrains, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget annexe lotissement « le Moulin Garreau » qui s'équilibre à hauteur de :

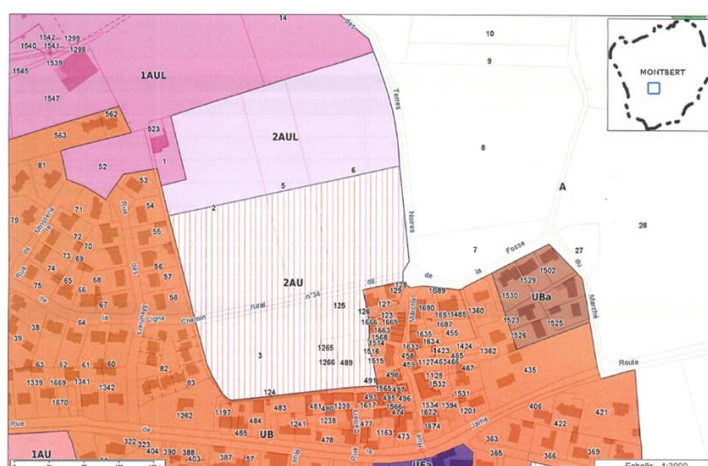
- 780 000 € en section de fonctionnement
- 780 000 € en section d'investissement

**3.2 – Acquisition de terrains**

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement le Moulin Garreau, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles de terrains ZR n°2 appartenant à la famille SORIN/GILLIER et ZR n°5 appartenant à mesdames JAMET Chantal et DOUILLARD Solange.

Les prix d'acquisition sont fixés de la manière suivante :

- Terrains zonés en 2AU : 25 € le m<sup>2</sup>
- Terrains zonés en 2AUL : 4.50 € le m<sup>2</sup>



Afin de constituer une réserve foncière, le Conseil Municipal approuve également, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle ZR n°31 au prix de 0.20 € le m2 et de la parcelle YA n°50 au prix de 4.50 € le m2 appartenant à Mesdames JAMET et DOUILLARD.

Enfin, et dans le cadre de la succession de M LOIRAT, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles suivantes :

- AB 841 (anciennement AB 582 pour partie) au prix de 100.00 €
- AB 842 (anciennement AB 259 pour partie) au prix de 600.00 €
- AB 261 au prix de 570.00 €
- AB 446 au prix de 500.00 €
- AB 447 au prix de 770.00 €
- AB 309 (garage) au prix de 15 000.00 €

### **3.3 – Décision modificative n°1 – Budget communal 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal 2022 qui s'équilibre à hauteur de :

- 135 000 € en section de fonctionnement
- 34 500 € en section d'investissement

## **4 - Marchés Publics : Avenants aux marchés de travaux pour la restructuration et l'extension de la mairie**

Compte tenu de l'avancée du chantier, les travaux complémentaires suivants sont nécessaires :

- Pour le lot n°2 : Gros œuvre – SOCOVAL : réfection du plancher des archives pour 14 000 € HT
- Pour le lot n°7 : Menuiseries extérieures alu – ATLANTIQUES OUVERTURES : ajout d'une fenêtre de désenfumage et bavette pour 5 932.79 € HT
- Pour le lot n°14 : Plomberie sanitaires – CORBE CLIMATIQUE : déplacement des radiateurs des archives pour 1 302.70 € HT
- Pour le lot n°15 : Electricité – ERTIE & FILS : Extension du TGBT, ajout d'une commande centralisée, ajout de luminaires extérieurs ... (prestations complémentaires à la demande de la commune) pour 12 658.51 € HT

Sur les lots n°4 – Charpente Bois et n°5 – Couverture ardoise, des moins-values sont à prévoir respectivement pour – 1 395.86 € HT et – 2 053.00 € HT

L'ensemble de ces avenants représente une augmentation de 4.46% par rapport aux marchés de travaux initiaux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les avenants aux marchés de travaux mentionnés ci-dessus.

## **5 - Personnel**

Pour permettre la mise en place des activités d'Eté à l'ALSH et à l'Espace jeunes pendant les mois de Juillet et Août 2022, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de 14 emplois non permanents à temps complet.

Le Conseil Municipal approuve également, à l'unanimité, la création d'un emploi saisonnier non permanent à temps non complet pour permettre le recrutement d'un agent saisonnier affecté à la bibliothèque.

## **6 – Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour les deux points supplémentaires suivants :

- Accueil d'un volontaire en service civique
- Ombrières de Loire-Atlantique - boulodrome

Le Conseil Municipal valide l'inscription de ces deux points supplémentaires.

### **6.1 – Accueil d'un volontaire en service civique**

Pour accueillir un volontaire dans le cadre d'un service civique, la collectivité doit compléter un dossier de demande d'agrément, qui comprend notamment une délibération de l'organe statutairement compétent indiquant qu'il est favorable au dépôt d'une demande d'agrément pour l'accueil de volontaires en Service Civique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du dispositif « service civique » au sein de la commune et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique.

### **6.2 – Ombrières de Loire-Atlantique - boulodrome**

Monsieur le Maire présente la proposition spontanée d'Ombrières de Loire-Atlantique, portée par le SYDELA et la société SEE YOU SUN, pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le terrain qui accueillera le futur boulodrome (actuellement le terrain C)

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L 2122.1 et suivants du code général de la Propriété des Personnes Publiques et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la commune pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci doit procéder à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'ombrières photovoltaïques.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à signer, à l'issue de la procédure de sélection, une convention d'occupation temporaire, ne pouvant excéder 30 ans, avec le candidat présentant le projet le plus adaptés aux besoins de la commune

Le Maire,  
M MIRALLIÉ Jean-Jacques

***Affiché le 12/05/2022 en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales***